



INTERCO
JUSTICE

Syndicat du ministère de la
justice SMJ - CFDT Interco
de Papeete – TE U'I HOU



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

Déclaration liminaire SMJ CFDT de PAPEETE – TE U'I HOU au CSA de la cour d'appel de Papeete Du 18 mai 2026

**Madame la Première Présidente,
Monsieur le Procureur Général,**

Le syndicat du ministère de la justice **SMJ CFDT Interco de Papeete** souhaite profiter de cette instance pour ouvrir une réflexion commune qui nous tient à cœur l'évolution de l'environnement de travail des personnels de greffe dans notre juridiction.

L'organisation actuelle d'une majorité de bureaux de greffe en espaces partagés soulève aujourd'hui des défis importants. Si nous comprenons les contraintes immobilières auxquelles font face le tribunal de première instance et la cour d'appel, force est de constater que la densité actuelle de leurs effectifs impacte la vie quotidienne des services. La nature même de nos missions qui exige rigueur, confidentialité et calme s'accorde parfois difficilement avec les nuisances sonores et la promiscuité inhérentes à des espaces trop restreints.

La qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) doit être une réalité pour l'ensemble de la communauté de travail, magistrats comme agents, le personnel ne peut en aucun cas être considéré comme **la variable d'ajustement** des contraintes immobilières.

Prendre soin du cadre de travail, c'est avant tout préserver la santé mentale et maintenir l'épanouissement des agents. La **SMJ CFDT Interco de PAPEETE** est convaincue qu'un environnement apaisé constitue un levier essentiel d'un service public efficient. C'est dans cet esprit de prévention, partagé entre l'administration et les représentants du personnel, que nous souhaitons voir progresser ce dossier.

Nous ne méconnaissons pas la complexité de la gestion du patrimoine bâti. Toutefois, la **SMJ CFDT Interco de PAPEETE** pense que des ajustements significatifs peuvent être apportés sans nécessairement engager de grands travaux, notamment par la réalisation d'un état des lieux de proximité permettant d'identifier les bureaux dans lesquels la saturation est la plus critique. Par la suite, optimiser par exemple l'existant, par une étude de solutions d'isolation phonique, et, ou de nouveaux agencements de mobilier, ou la création d'espaces de confidentialité temporaires. Enfin, anticiper des besoins en faisant de la question immobilière, un volet systématique des réflexions relatives aux effectifs et aux nouvelles missions.

L'objectif de cette intervention est de placer le bien-être des agents au centre de nos priorités communes.

18 mai 2026

La santé

Dans la continuité de votre communication du 20 mars dernier relative à la santé et la qualité de vie au travail, il vous appartient désormais de poursuivre cette volonté par des actions concrètes sur le ressort.

À cette fin, la **SMJ CFDT Interco de Papeete** propose de déployer des campagnes de sensibilisation portant sur des thématiques ciblées, en collaboration étroite avec les partenaires de santé locales. Cette initiative s'inscrit dans le prolongement des projets présentés par le conseiller de prévention lors du dernier CSA, assurant ainsi la cohérence entre les actions locales et les orientations nationales.

L'organisation du travail

Par ailleurs, l'organisation du travail au sein de notre ressort fait actuellement l'objet de discussions pour donner suite à la révision de la charte des temps déclenchée par la mise en place d'un système de contrôle de la gestion du temps de travail. Ces évolutions suscitent des interrogations légitimes chez les agents qui y voient un bouleversement majeur de leur quotidien, et de leurs habitudes professionnelles.

Pour la **SMJ CFDT Interco de PAPEETE**, ces changements ne doivent en aucun cas dégrader le rythme de travail. Au contraire, nous souhaitons que cette transition soit l'occasion d'instaurer une relation « gagnant-gagnant » plaçant le bien-être au travail, et la reconnaissance de l'engagement des agents au centre des priorités.

La **SMJ CFDT Interco de PAPEETE** restera particulièrement vigilante à ce que l'ensemble du personnel soit traité de manière équitable. L'installation du logiciel de gestion de temps de travail et des activités sur le poste informatique doit constituer un cadre garantissant le respect des droits de chacun.

Les représentants SMJ CFDT Interco de PAPEETE : Ghislaine WAN, Ivanna PEA, Hinano PAHIO,

Expert : Tuhaamanaroa PITO